

Compte-rendu du Conseil Municipal **Séance du lundi 29 mai 2017**

L'an deux mil dix sept, le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 h 00 en séance publique ordinaire, à la mairie de la commune d'Aubigny-en-Plaine sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DINET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude DINET
Mme Sylvie CLAIRET
Mme Fanny BOUVERET – Mme Mireille MARCILLAT – M. Sébastien MICHEA –
M. Patrice ANDRIEU

Absents excusés : M. Frédéric PISSIS donne procuration à Jean-Claude DINET
M. Manuel FERNANDEZ donne procuration à Sylvie CLAIRET

Mme Mireille MARCILLAT est désignée secrétaire de séance.

Assistait également Mme Maryline MOISSENET, secrétaire de mairie.

Date de convocation : 22/05/2017



Monsieur le Maire porte à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion de conseil du jeudi 30 mars 2017. Aucune observation n'est émise, le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Choix prestataire étude de sol :

Le Maire indique que dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, il convient de procéder à une étude des sols où les travaux auront lieu, notamment pour la création de la salle de classe et du préau, pour la création des rampes d'accès et pour l'abribus.

Trois devis ont été demandés mais seuls 2 prestataires ont répondu :

- FONDATEC : 2400.00 € H.T. (hors option analyses en laboratoire d'un montant de 300.00 € H.T.)
- ALIOS INGENIERIE : 3300.00 € H.T. (sans option).

Après examen, le Maire soumet au vote les devis : 4 voix pour, 4 abstentions. Les élus qui s'abstiennent souhaitent prendre attache avec l'architecte pour obtenir des renseignements complémentaires avant de prendre une décision. Après avoir joint Mme DAVID, l'architecte, par téléphone et ayant obtenu les renseignements demandés, le conseil municipal peut se prononcer et accepte à l'unanimité le devis de FONDATEC pour un montant de 2400.00€ H.T. sans l'option « analyse en laboratoire », assurance pro obligatoire comprise. Il autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Choix prestataire rapport amiante et plomb avant travaux :

Le Maire informe que dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, il convient de procéder à un repérage amiante avant travaux et à un diagnostic plomb des bâtiments.

Trois devis ont été demandés mais seuls 2 prestataires ont répondu :

- BUREAU VERITAS : 1715.00 € H.T. (hors prélèvements et analyses de matériaux)
- SOCOTEC : 1640.00 € H.T. (hors prélèvements et analyses d'échantillons).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 7 voix pour et 1 contre, le devis le mieux-disant de BUREAU VERITAS pour un montant de 1715.00 € H.T. auquel il sera ajouté le prix de prélèvements et analyses en laboratoire des échantillons de matériaux. Il autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Désignation coordonnateur communal recensement de la population 2018 :

Le Maire informe que la commune va devoir réaliser en 2018, le recensement des habitants du 18 janvier au 17 février 2018. Il convient de créer des emplois de coordonnateur et d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **La désignation d'un coordonnateur communal** : désigne l'agent occupant le poste de secrétaire de mairie, Maryline MOISSENET (compte tenu que ses missions nécessitent qu'il soit disponible et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques) qui bénéficiera d'heures complémentaires en cas de besoin puisqu'il est à temps non complet (20 heures hebdomadaire) ;

- **La création de poste d'agent recenseur** : un emploi d'agent recenseur à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février, qui sera rémunéré à raison de :

- 0.82 € par bulletin individuel collecté dans la commune et rempli
- 0.41 € par feuille de logement collectée dans la commune et remplie
- 16.16 € par séance de formation.

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter un agent pour la fonction d'agent recenseur et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier. Les crédits seront prévus au BP 2018.

Encaissement chèques GROUPAMA :

Le Maire rappelle qu'un acte de vandalisme est survenu le 31/08/2016 sur l'ancien lavoir, 6 pierres constituant les marches de l'escalier ont été descellées et jetées à l'eau dans la rivière. Les frais de remise en place de ces pierres ont fait l'objet d'une demande de remboursement auprès des assurances GROUPAMA. Ces derniers ont effectués un remboursement de 222.00 € par chèque après déduction d'une franchise de 559.00 €, conformément aux conditions du contrat.

Par ailleurs, suite à la révision des extincteurs, les assurances GROUPAMA ont procédé à un remboursement de la somme de 123.28 € par chèque pour participation financière à une action de prévention.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour procéder à l'encaissement de ces deux chèques de 222.00 € et 123.28 € par le biais de la Trésorerie de St Jean de Losne et de porter au crédit du budget 2017 ces deux sommes. Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Informations sur les travaux d'assainissement et travaux de réhabilitation des bâtiments communaux :

Le Maire informe que les travaux d'assainissement devraient débuter début juillet 2017 et dureront environ 3 semaines. Il précise que le dossier de demande de subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau, a été envoyé à la Communauté de Communes comme convenu.

Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, des demandes de subvention ont été effectuées auprès des services de Préfecture dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement et dans le cadre de la DETR. La somme de 5039 € a été attribuée à la commune pour les travaux du logement communal (Fonds de Soutien à l'Investissement) mais le dossier déposé pour la DETR est en attente car incomplet (il manque principalement le dossier de consultation des entreprises). Dès que les travaux d'étude de sol et le diagnostic amiante-plomb seront réalisés, les résultats seront transmis à l'architecte qui pourra ensuite nous adresser le DCE nécessaire aux subventionneurs.

Une demande d'aide a également été déposée auprès du Conseil Régional dans le cadre « Ecovillage ». Toutefois, les exigences thermiques sont importantes pour bénéficier de cette subvention et nécessiteront sans doute des travaux supplémentaires (donc un surcoût). A revoir.

Une demande de subvention va également être effectuée auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'accès au bus (voirie et installation de l'abri bus) dans le cadre du PSV et du produit des amendes de police. Certains travaux peuvent également bénéficier d'aides du département dans le cadre de « Village Côte d'Or » et « Bâtiments et édifices publics non protégés » ; toutefois, il convient d'attendre les réponses de la DETR et du Conseil Régional afin d'établir un plan de financement définitif.

Questions diverses :

- Planning tenue bureau de vote élections législatives 11 et 18 juin 2017

Le Maire sollicite les élus pour la tenue du bureau de vote lors des élections législatives des 11 et 18 juin 2017. Chacun indique ses possibilités de présence mais il faudra, comme pour les

élections présidentielles, solliciter l'aide des administrés. Un message sera rédigé sur le site internet en ce sens.

➤ Repas des anciens et repas du 13 juillet

Le Maire informe qu'il convient d'organiser les festivités du 13 juillet. Des lots seront remis aux dames et jeunes filles à partir de 18 ans de 18h30 à 19h30. Puis l'apéritif sera offert à tous à partir de 19h30.

Cette année, le conseil décide d'organiser un buffet froid à partir de 20h avec participation financière. Les tarifs restent identiques à ceux de 2016, à savoir :

- Habitants de la commune :
 - Adultes et enfants de plus de 12 ans : 5.00 €
 - Enfants de moins de 12 ans : 2.00 €
- Personnes extérieures :
 - Adultes et enfants de plus de 12 ans : 10.00 €
 - Enfants de moins de 12 ans : 5.00 €.

Un bal clôturera cette soirée.

Par ailleurs, le Maire rappelle que le repas des anciens a lieu en fin d'année. Toutefois, compte tenu que les travaux de réfection de la salle des fêtes doivent être effectués, la décision d'organiser ou non ce repas sera prise ultérieurement.

La séance est levée à 20h50.

A Aubigny-en-Plaine, le 30 mai 2017

Les conseillers municipaux :

LE MAIRE,
Jean-Claude DINET